

354

Kenntnis genommen:

Pris connaissance:

M4



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN <sup>1</sup>  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

Nicht an die Presse

Bern, den 10. November 1992

Informationsnotiz

An den Bundesrat

Treffen der für die Umweltbelange zuständigen Regierungsmitglieder Frankreichs, Italiens und der Schweiz, Aosta, 31.10./1.11.1992

Die thematischen Schwerpunkte dieses fünften informellen Treffens mit den Umweltministern Frankreichs (erstmalig Ségolène ROYAL) und Italiens (erstmalig Carlo RIPA DI MEANA) waren der "Espace Mont-Blanc", die Ministerkonferenz von Luzern und die Verlegung des alpenquerenden Schwerverkehrs auf die Schiene. Es nahmen auch die Staatsräte Bernard BORNET (VS) und Renzo RESPINI (TI) teil.

"Espace Mont-Blanc"

Auf Grund der Vorarbeiten der letztes Jahr eingesetzten Mont-Blanc-Konferenz, in der vor allem die Vertreter der Regionen der drei Länder zusammenarbeiten, wurde namentlich beschlossen:

- die Durchführung einer Machbarkeitsstudie;
- die Lancierung von Pilotprojekten unter besonderer Berücksichtigung folgender Anliegen: kombinierter Verkehr, sanfter Tourismus, Berglandwirtschaft, fragile Oekosysteme;
- der Einbezug nicht-staatlicher Interessengruppen.

Es herrschte Einkieit darüber, dass nach der langen Planungsphase der Uebergang zu konkreten Realisierungen nötig sei. Die Schweiz erinnerte dabei an die zwischen Bund, Kantonen und Gemeinden bestehende Kompetenzordnung.

"Umwelt für Europa" und die Ministerkonferenz von Luzern

Die drei Delegationen werden in den Vorbereitungsarbeiten zur Konferenz vom 28.-30. April 1993 weiterhin eng zusammenarbeiten und dabei namentlich die folgenden Themen verfolgen:

- Das Umweltaktionsprogramm, das sich in Ausarbeitung befindet, soll zwei Ansprüchen genügen: Es soll konkrete Lösungsansätze für die dringendsten Umweltprobleme in Zentral- und Osteuropa liefern, und es soll als "Masterplan" für die umweltgerechte Ausrichtung der gesamten G 24-Ressourcenflüsse nach Osteuropa dienen.
- Der Vorbereitungsprozess und die Konferenz müssen beitragen:
  - zur Ausgestaltung der Europäischen Umweltagentur zu einem gesamteuropäischen Instrument;
  - zur Verbesserung der Durchführung internationaler Umweltkonventionen und ihrer Erfolgskontrolle;
  - zu einer vertieften Diskussion über marktwirtschaftliche Instrumente, innovative Finanzierungsmechanismen und die Oekologisierung der Steuersysteme.



## Verlegung des Schwerverkehrs auf die Schiene

Die Zustimmung der Schweizer Stimmbürger zur NEAT Ende September wurde besonders hervorgehoben. Der italienische Umweltminister meldete sein grosses Interesse daran an, frühzeitig in die Gespräche über die NEAT-Anschlüsse in Italien einbezogen zu werden. Er und seine französische Kollegin sprachen sich in einem gemeinsamen Communiqué gegen den Ausbau des Mont-Blanc-Strassentunnels auf vier Spuren aus.

Weitere Gesprächsthemen waren:

- Sommersmog: Die zwei Expertengruppen A/D/FL/CH einerseits und F/I/CH andererseits, die namentlich die Auswirkungen eines Katalogs von Massnahmen auf die Emissionen von Ozon-Vorgängerstoffen evaluieren, sollen zusammengelegt werden.
- Alpenkonvention: Im Rahmen der Diskussion, in der wiederum die Bedeutung des kombinierten Verkehrs betont wurde, erinnerte die Schweiz an die schweizerische Kompetenzregelung.
- UNCED-Nachfolgearbeiten: Frankreich und Italien unterstützen die Kandidatur Genfs als Sitzort der neuen Kommission für Dauerhafte Entwicklung und ihres Sekretariates auf das energischste.

## Bilaterales Gespräch Schweiz-Italien

Schwerpunkt war der besorgniserregende Zustand des Luganersees: Während auf schweizerischer Seite 90% der Abwasser gereinigt werden, sind es auf der italienischen Seite bloss 40%. Der italienische Umweltminister kündigte an:

- dass er den Regierungschef und den Aussenminister mit der Angelegenheit, die zu einer Belastung der bilateralen Beziehungen führen könnte, befassen werde;
- dass er beabsichtige, von seinen verfassungsmässigen Rechten Gebrauch zu machen und sich für die handlungsunfähige Regierung der zuständigen Region Lombardei zu substituieren.

Das sechste Dreiertreffen wird im Herbst 1993 in Frankreich stattfinden.

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN



Flavio Cotti



**5<sup>e</sup> RENCONTRE TRIPARTITE DES MINISTRES  
DE L'ENVIRONNEMENT DE FRANCE, DE SUISSE ET D'ITALIE**

**Aoste - 31 Octobre / 1<sup>er</sup> Novembre 1992**

**COMMUNIQUE' DE PRESSE CONJOINT**

**Ozone troposphérique**

Les Ministres ont pris note et approuvé les propositions faites par les experts des 3 pays qui se sont rencontrés à Genève début septembre.

Notamment:

- établir une liste, notamment pour l'évaluation de leur efficacité, à l'exemple de celle élaborée par les groupes d'experts germanophones (CH, A, D, FL), des mesures appropriées pour réduire de 70 à 80% les précurseurs de l'ozone (oxydes d'azote et composés organiques volatiles). Une collaboration entre les deux groupes d'experts est souhaitable;
- encourager le transport de marchandises sur rail afin de diminuer le transport sur route;

A l'initiative de la Suisse, un groupe d'experts se réunira pour évaluer le transport transfrontalier d'ozone et de ses précurseurs.

**Convention relative à la protection des Alpes.**

Les Ministres ont pris connaissance de l'état d'avancement des travaux des groupes d'experts chargés de rédiger, au sens de la Convention, les différents protocoles qui seront approuvés lors de la prochaine réunion des hauts fonctionnaires.

En outre, les trois Ministres ont pris bonne note de la candidature de Bolzano (Bozen) pour accueillir le secrétariat permanent de la Convention.

Pour ce qui concerne les transports transalpins, les trois Ministres, constatant la forte croissance des flux de trafic à travers les Alpes au cours des dernières années, considèrent que les problèmes posés par la poursuite de cette tendance passent par un rééquilibrage vers l'utilisation du rail.

Les Ministres Français et Italiens se félicitent des décisions déjà prises par la Suisse, de percer de nouveaux tunnels ferroviaires et d'exclure par là un scénario dans lequel le camion assurerait à terme la quasi-totalité du trafic (accord sur le transit alpin du 21 octobre 1991).

Les trois Ministres concordent que le protocole des transports de la Convention Alpine établisse, en particulier, un schéma alpin de ferroutage, ainsi que toute mesure de nature à reporter sur le rail une part significative des trafics et à maîtriser l'impact du trafic routier, afin de préserver les milieux naturels et la qualité de la vie dans les Alpes.

## **Processus "Environnement pour l'Europe"**

La deuxième Conférence pan-Européenne des Ministres de l'environnement aura lieu à Lucerne les 28-30 avril 1993.

La Conférence devra identifier d'une façon concrète les éléments visant à renforcer la coopération pan-Européenne dans le domaine de l'environnement, notamment :

- l'harmonisation des données environnementales (collecte, évaluation);
- le renforcement des instruments juridiques (analyse de la situation dans les nouveaux Etats, formation de spécialistes, amélioration des mécanismes de contrôle du suivi);
- l'examen des résultats obtenus en matière d'environnement;
- les instruments économiques, notamment dans le domaine de l'énergie et de la pollution atmosphérique;
- les technologies propres, y compris celles améliorant l'efficacité énergétique;
- la maîtrise intégrée de la pollution;
- la participation du public.

En plus, la Conférence lancera un programme d'action environnemental pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, qui devra permettre d'apporter des solutions aux problèmes d'environnement les plus urgents dans cette partie de l'Europe.

Les trois Ministres suivent avec attention le déroulement des travaux préparatoires. Les enjeux de la Conférence sont fondamentaux pour la sécurité environnementale du continent, mais la toile de fond est de plus en plus sombre : instabilité politique et économique à l'Est, récession à l'Ouest, faible débit des investissements bilatéraux et multilatéraux vers l'Est, tout laisse craindre que la protection de l'environnement ne passe en seconde ligne.

Les trois Ministres ont mentionné entre autres l'opportunité de débattre plus ouvertement la question de la taxe sur le "CO<sub>2</sub>" au niveau paneuropéen, utilisant entre autres les instances de l'OCDE

## **SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE RIO (UNCED)**

Les Ministres ont réaffirmé l'engagement de leurs gouvernements à ratifier les conventions sur le climat et sur la biodiversité, à préparer au plus tôt des protocoles à la Convention Climat pour les gaz à effet de serre, à mettre en oeuvre l'Agenda 21 et à étudier des schémas financiers innovatifs pour repérer des ressources nouvelles et additionnelles pour financer le développement durable.

Les Ministres soutiendront dans toutes les rencontres internationales le choix de Genève comme siège de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable, dont on débat à partir de demain à l'Assemblée générale à New York.

### **Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence**

Les Ministres ont manifesté tout leur soutien au Centre installé sur base expérimentale à Genève. Ils ont insisté sur la mission de coordination du Centre commun qui ne doit pas doubler les compétences d'interventions mises en place dans les différents pays.

Les Ministres collaboreront en vue d'une décision du Conseil d'Administration du PNUE visant à établir ce centre sur une base permanente à la lumière de l'évaluation de son rôle, de ses buts, de ses fonctions et de son statut.

Aoste, le 1<sup>er</sup> Novembre 1992



5<sup>e</sup> RENCONTRE TRIPARTITE DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT  
DE FRANCE, DE SUISSE ET D'ITALIE

Aoste - 31 octobre/1<sup>er</sup> novembre 1992

ESPACE MONT-BLANC

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'occasion de la 4<sup>e</sup> rencontre tripartite des Ministres de l'environnement de France, de Suisse et d'Italie, tenue les 25 et 26 octobre 1991 à Champéry (CH), les autorités nationales et les instances régionales concernées par l'"Espace Mont-Blanc" avaient convenu, conformément à une proposition commune présentée par les trois régions transfrontalières, de mettre en place une Conférence transfrontalière Mont-Blanc ayant pour tâche de réaliser une étude de faisabilité commune fondée sur une valorisation "active" de la montagne alliant la protection des milieux naturels et des paysages à la promotion d'activités socio-économiques dans le sens d'un développement durable.

Pour répondre à cette demande des Ministres, la Conférence transfrontalière Mont-Blanc, a réalisé, notamment, les études préparatoires suivantes:

1. Comparaison internationale des cadres légaux et des fonctionnements institutionnels;
2. Cahier des charges de l'étude de faisabilité;
3. Esquisse d'un périmètre.

Parallèlement, elle a mis en place des groupes de travail internationaux, afin d'engager une première réflexion sur les thèmes à aborder dans l'étude de faisabilité.

Le travail effectué en 1992 par la Conférence transfrontalière Mont-Blanc a abouti à:

- une meilleure connaissance des fonctionnements institutionnels et législatifs des trois pays et notamment des trois régions concernées;
- une proposition d'organisation, du contenu, de l'échéancier provisoire et du budget estimatif de l'étude de faisabilité;
- l'esquisse d'un périmètre provisoire.

Dans sa séance du 31 octobre 1992, la Conférence transfrontalière Mont-Blanc a soumis aux Ministres de l'environnement un rapport commun pour le lancement de l'étude de faisabilité.

Sur ces bases, les Ministres de l'environnement de France, de Suisse et d'Italie ont:

- pris connaissance des études rédigées en 1992;
- renouvelé leur confiance à la Conférence transfrontalière Mont-Blanc;
- confirmé la signification exceptionnelle du Mont-Blanc, sur le plan de l'environnement et de la culture; le rôle de l'EMB, coeur d'un domaine écologique d'un grand intérêt européen; la richesse, la diversité et la complémentarité des ressources naturelles, culturelles, paysagères, économiques et infrastructurelles de l'EMB;

en conséquence

- donnent mandat à la Conférence transfrontalière Mont-Blanc de mettre en place les structures nécessaires à la conduite de l'étude de faisabilité et d'engager immédiatement sa réalisation.
- lui donnent mission de lancer des projets-pilotes à présenter dans le délai d'un an; ils lui demandent d'examiner plus spécialement les thèmes suivants:
  - stratégie commune pour les transports internationaux privilégiant le trafic combiné rail-route compatible avec la protection de l'environnement;
  - promotion du tourisme extensif doux;
  - revitalisation des pâturages et appui à l'agriculture de montagne, notamment par le biais des paiements directs;
  - actions communes pour la sauvegarde des milieux sensibles;
- lui donnent mission d'élargir le champ des intervenants à l'Espace Mont-Blanc aux associations d'intérêt général - notamment environnemental, forestier, agricole et touristique - et de développer l'information autour de celui-ci;
- la chargent de poursuivre les travaux d'expertise relatifs notamment aux aspects juridiques, institutionnels et financiers du projet de l'Espace Mont-Blanc et d'affiner l'esquisse du périmètre, ainsi que l'échéancier et le budget des étapes ultérieures de l'étude de faisabilité;
- lui attribuent les crédits correspondants au lancement de l'étude de faisabilité sous réserve des disponibilités financières.

Aoste, le 1er novembre 1992